Informations de base

2001/2580(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la peine de mort dans le monde et l'instauration d'une Journée européenne **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0401/2001	Résumé
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2580(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0484/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0486/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0497/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0504/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0512/2001	03/07/2001	
Proposition de résolution		B5-0527/2001	03/07/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0401/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0185-0364 E	05/07/2001	Résumé

Résolution sur la peine de mort dans le monde et l'instauration d'une Journée européenne

2001/2580(RSP) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune des groupes PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL ainsi que des membres italiens du groupe TDI, le Parlement européen condamne une fois encore avec fermeté l'application de la peine de mort et soutient l'"Appel de Strasbourg" du 22 juin en faveur de l'abolition de la peine de mort et d'un moratoire universel immédiat sur les exécutions. Le Parlement propose l'instauration d'une "Journée européenne contre la peine de mort" et invite la Présidence belge de l'Union à faire mettre aux voix, à la réunion de l'Assemblée générale des Nations-Unies de septembre 2001, une résolution sur l'abolition de la peine de mort. Le Parlement est préoccupé par le recours à nouveau massif aux exécutions en République populaire de Chine et par le caractère inhumain et secret des exécutions par pendaison au Japon. Le Parlement déplore la reprise des exécutions aux États-Unis, invite la Fédération de Russie, la Turquie et l'Arménie à s'acquitter de leurs obligations de membres du Conseil de l'Europe et à abolir sans plus tarder la peine de mort. Il demande à la Commission de considérer l'abolition de la peine de mort et le moratoire universel sur les exécutions capitales comme un élément essentiel des relations entre l'Union européenne et les pays tiers.